

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-509

présenté par
M. Terrasse

ARTICLE 67**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Après l'alinéa 41, insérer l'alinéa suivant :

« a *bis*) Au troisième alinéa du b du 1°, la première occurrence du mot : « moyen » est supprimée. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.